

Conseil de quartier de la Gibauderie

Maison de la Gibauderie, 111 rue de la Gibauderie 86000 Poitiers tél. 05 49 47 83 57
E-mail : conseil.gibauderie@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du mercredi 9 Mai 2012 Maison de la Gibauderie

Extension des budgets participatifs à tous les quartiers de la ville.

Ordre du jour :

- 1) Présentation du nouveau dispositif.
- 2) Vote sur la proposition du Conseil Municipal d'un budget participatif de 127.000 € pour l'année 2012 concernant le quartier de la Gibauderie.
- 3) Questions diverses.

Réunion animée par Jean-Louis Filloux et Philippe Guillard.

Présence d'une soixantaine d'habitants.

Pour parler des budgets participatifs, nous nous sommes appuyés sur la présentation faite lors de la réunion du 3 avril dernier (info presse) qui regroupait les Membres des Conseils et Comités de quartier ainsi que les Directeurs et Présidents des Maisons de quartier.

Cette réunion qui s'est tenue au Centre Socioculturel de la Blaiserie était animée par Mr Daniel Duperron, Conseiller municipal, délégué aux Droits de l'homme, de la Citoyenneté et Associations.

En préambule, il est indiqué que le concept du principe des budgets participatifs est né il y a plus de trente ans au Brésil. C'est en 1988 que furent lancés les premiers budgets participatifs dans la ville de **Porto Alègre**.

A partir des années 2000, le principe des budgets participatifs pris une ampleur importante en se développant dans les villes Latino Américaines puis s'exporta vers de nombreux pays, dont la France.

1) Expérimentation des budgets participatifs sur une période de 2 ans dans les quartiers de Beaulieu et les Trois quartiers :

Mr Daniel Duperron se dit globalement satisfait de l'expérimentation des budgets participatifs sur les deux quartiers. Le Conseil Municipal du 26 mars 2012 est venu confirmer la réussite du dispositif : le projet d'extension a été approuvé à l'unanimité de la majorité municipale.

10 grands quartiers existent à l'heure actuelle qui regroupent parfois plusieurs entités.

Chaque grand quartier bénéficie d'un plafond moyen de 150.000 €. Si tous les quartiers participaient, cela représenterait un budget global d'un million et demi d'euros.

Le budget alloué à chaque quartier est déterminé en fonction de 3 critères :

- 1/ Le nombre de kms de voirie.
- 2/ La surface des espaces verts.
- 3/ Le nombre d'habitants.

Les budgets s'échelonnent de 111.000 € pour le plus petit quartier à 194.000 € pour le plus grand.

(Voir tableau ci-dessous)

Plafonnement des budgets participatifs

Base de 70 000€ puis répartition du solde par tiers entre population, voirie et espaces verts (Moyenne de 150 000 € par quartier)

	Habitants	%	linéaire voirie en Km	%	Espaces verts en m ²	%	Montant en K€
Beaulieu	8 900	9,64	40,6	9,83	39510	10,22	149
Centre ville	15 300	16,58	33,80	8,18	75096	19,43	188
Couronneries	11 400	12,35	20,20	4,89	28610	7,40	136
Gibauderie	5 500	5,96	17,00	4,11	44395	11,49	127
Poitiers Ouest	13 200	14,30	105,35	25,50	16361	4,23	187
Poitiers Sud	7 100	7,69	46,00	11,13	34235	8,86	144
Pt Neuf-Mtbern.	9 100	9,86	41,6	10,07	8055	2,08	129
St-Eloi-Breuil-M.	7 600	8,23	57,60	13,94	59600	15,42	194
Trois-Cités	10 200	11,05	38,70	9,37	50345	13,03	159

Le budget global de 1.500.000 € s'appuie sur les budgets de la ville déjà existants au niveau des services Mobilité, espaces verts et bâtiments.

Les objectifs :

Grace aux budgets participatifs, les élus bénéficient de deux expertises, celle des techniciens par leurs compétences et celle des habitants par leur vie au quotidien dans le quartier.

Les budgets participatifs permettent aux citoyens de mieux comprendre les contraintes juridiques, techniques et financières auxquelles sont confrontées les collectivités. Et les habitants sont souvent surpris par le coût des investissements qu'ils préconisent.

Les enjeux :

- Amener à une citoyenneté active le plus grand nombre possible d'habitants du quartier.
- Intéresser et faire participer des publics habituellement peu présents dans les instances de concertation.

La procédure :

L'information des habitants de notre quartier, début septembre 2012, sera assurée par une diffusion de documents, par Poitiers Mag, la presse et internet.

La Maison de la Gibauderie et la commission du Conseil de quartier serviront de relais d'information.

Les habitants du quartier pourront s'exprimer en faisant des propositions qui seront à déposer à la Maison de la Gibauderie.

Une réunion publique «*les assises du quartier*» est prévue entre le 13 et le 27 septembre pour constituer un groupe de travail formé par des habitants volontaires.

Dans un deuxième temps, le groupe de travail se mettra en place pour traiter toutes les demandes exprimées. Ce groupe de travail constituera le premier filtre des propositions. Ensuite, élus et techniciens travailleront sur ces propositions. Les élus pourront se prononcer contre une proposition s'ils estiment qu'elle n'est pas

conforme au programme municipal ou à l'intérêt général. Enfin, les techniciens apporteront leur expertise juridique règlementaire et jugeront de la faisabilité.

Les propositions seront ensuite chiffrées et le groupe de travail élaborera son budget participatif.

Les propositions d'un coût trop élevé ne seront pas retenues mais elles seront transmises aux élus et services concernés.

Enfin, les budgets participatifs élaborés, seront présentés au Conseil Municipal pour adoption et mise en œuvre par les services.

Ce qui a déjà été mené sur Poitiers :

Les premiers budgets participatifs ont été lancés en 2002 par l'Office Public de l'habitat de Poitiers, **LOGIPARC**, organisme créé en 1929 à l'initiative de la ville de Poitiers. LOGIPARC gère plus de 7600 logements et depuis 2002, il fait participer les locataires à sa gestion par le biais des budgets participatifs.

Le budget participatif est chaque année de l'ordre de 600.000 €; cela représente environ 15% du budget total des travaux.

La mise en place de ce dispositif par le Bailleur LOGIPAC en 2002, a été une expérience unique en France, qui par la suite a fait de nombreuses émules chez les autres Bailleurs.

Depuis 6 ans, la Région utilise le principe du budget participatif dans les Lycées. Plus de 100.000 personnes ont déjà pris part aux réunions de B.P.

Les expériences de Beaulieu et Trois quartiers :

Le Budget participatif de Beaulieu a permis de redynamiser le Conseil de quartier.

Dans un premier temps, les habitants sont restés prudents sur ce dispositif mais ont joué le jeu. Cela a permis de mettre en œuvre des travaux que la Mairie n'avait pas envisagés.

Des assises du quartier ont été organisées en présence du Maire. Toutes les propositions ont été entendues : certaines ont été réalisées par la ville hors B.P. après les avis des élus et des techniciens, peu de propositions ont été rejetées. Cela a permis de renforcer le dialogue notamment sur des propositions trop chères même si les avis divergeaient. Les rencontres ont attiré beaucoup de monde.

Le bilan du budget participatif des Trois quartiers est plus mitigé. Le groupe était très motivé. Les refus sur les demandes des habitants ont été peu nombreux. Les délais entre la demande et la réalisation paraissent trop longs. Ces délais sont normaux compte tenu des exigences de sécurité et des règlements. Ces difficultés ne sont pas propres aux habitants : les élus « **subissent** » le même rythme.

Trois quartiers : exemples de réalisations

- Installation de bancs en divers endroits
- Restauration de la Tour du Bénisson
- Réfection du terrain de basket de Chasseigne
- Jeux pour enfants et terrain de pétanque
- Toilettes sèches en bordure des terrains de basket de Chasseigne

Beaulieu : exemples de réalisations

- Réfection de cheminements vers l'école Brassens (1 km de linéaires) et d'allées à la Grand Goule
- Toilettes sèches près du city-parc
- Tables de pique-nique et poubelles
- Jeux d'enfants au Parc Urbain, à la Grand Goule et au Pâtis, terrains de pétanque
- Création d'un verger
- Amélioration de parkings
- Retraitement d'espaces verts

Calendrier de mise en place des budgets participatifs :

15 mai : Date limite de positionnement de chaque conseil et/ou comité sur la mise en œuvre ou non d'un budget participatif dans son quartier.

Début septembre : Article Poitiers mag, internet, diffusion des documents, info presse.

13 au 27 septembre : Réunion publique sur le BP dans chaque quartier.

8 au 31 octobre : Réunions des groupes d'habitants (propositions de réalisations).

5 novembre : Transmission des propositions aux élus et services concernés pour étude.

29 ou 30 novembre : Réunion des élus et chefs de service concernés

Décembre : Chiffrage des propositions par les services.

17 janvier au 8 février : Élaboration des B. Part par les groupes d'habitants.

Mars 2013 : Conseil Municipal (vote du B. Primitif, délibération sur les B. Part.).

Débat sur cette procédure :

A quel moment et pourquoi présenter un budget prévisionnel ?

- Présentation en début d'année puis décision prise fin d'année. Il faut raisonner sur une année civile. Il n'y aura pas de report de budget d'une année sur l'autre ; l'intérêt d'un budget participatif est de prendre en compte les demandes des habitants.

Sur quels sujets peuvent porter les demandes ? Espaces verts... voirie...?

- Toutes les propositions seront étudiées, classées mais en dernier ressort c'est la ville qui prendra la décision finale ; les propositions doivent porter sur des petits travaux et non sur les grandes questions : voirie, rond-point...etc. La réactivité de la ville sera d'autant plus rapide que les demandes porteront sur des « *petits aménagements* » qui échappent parfois aux techniciens.

Limites du quartier ?

- Route de Nouaillé - Grand Large - La Sapinière - Campus - Avenue Jacques Cœur -

Remarque de B. Bourdet :

Ce concept de « budget participatif » est antérieur à 2002. Il présente un côté « *subversif* » car il faudrait que les habitants soient vraiment partie prenante sur les réflexions des budgets de la ville.

Les informations ne devraient-elles pas remonter par les « élus » du quartier ?

- L'impact sera plus important puisqu'il émanera d'un « *ensemble de personnes* » plutôt qu'une remontée individuelle.

Comment sera créé le groupe de travail ? Ne sera-t-il pas issu d'une mouvance ?

- Réponse est donnée par une personne ayant, dans un autre quartier, participé à la création et l'utilisation d'un budget participatif ; la démocratie participative sous-entend l'élargissement d'un groupe, les échanges avec les voisins... donc une plus grande réflexion.

Vote sur la mise en place du budget participatif de 127.000 € pour l'année 2012 concernant le quartier de la Gibauderie :

Ce nouveau dispositif proposé par le Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.